



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 61838

Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques liés à la fermeture de l'unité d'oncologie pédiatrique de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches. L'annonce de la fermeture de ce service, suite au départ en retraite de la cheffe de service inquiète particulièrement les parents des enfants malades, qui ont mené une grève de la faim du 26 juin au 10 juillet 2014. En effet, si l'hôpital Ambroise Paré dispose d'un service de pédiatrie où les enfants seront accueillis, il ne dispose pas d'un service dédié aux seuls malades du cancer, comme c'est le cas à l'hôpital de Garches. Aussi, les parents s'alarment du contact de leurs enfants particulièrement faibles aux autres malades et aux risques de propagation de microbes et considèrent le service de pédiatrie de Boulogne Billancourt inadapté aux spécificités médicales de leurs enfants. En effet le service d'oncologie pédiatrique de l'hôpital Raymond Poincaré privilégiait des traitements individualisés et il semble que la poursuite de ces traitements à Boulogne Billancourt ne soit pas possible. Aussi, elle lui demande de préciser les conditions d'accueil et de soins des enfants malades du service d'oncologie pédiatrique de Garches au service de pédiatrie de l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne Billancourt.

Texte de la réponse

L'organisation de la prise en charge des enfants atteints d'une pathologie cancéreuse est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de nombreux acteurs et l'attention vigilante des pouvoirs publics. Cette activité fait l'objet d'une organisation spécifique et identifiée dans chaque région, suite à la publication des plans cancer et des évolutions réglementaires régissant l'activité de traitement du cancer. En Ile-de-France, la prise en charge est organisée autour de centres de référence, de services spécialisés et d'établissements de santé. Cette organisation graduée est rendue possible grâce à l'implication forte et reconnue du réseau d'oncopédiatrie qui couvre l'ensemble du territoire francilien. Concernant l'unité d'oncopédiatrie de l'hôpital Raymond Poincaré, l'assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP) réorganise l'activité d'oncopédiatrie entre ses différents sites dans un contexte d'évolution de l'équipe médicale. La fermeture de cette unité ne remet pas en cause la prise en charge des enfants atteints de cancer, qui reste effective pour les familles qui le souhaitent, au sein du pôle de pédiatrie du groupe hospitalier Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré, Sainte-Périne de l'AP-HP. Ce service a toute l'expertise et l'expérience nécessaire pour assurer cette prise en charge. Il travaille avec l'appui des services d'hématologie et d'hémo-cancérologie de l'hôpital Robert-Debré et de l'hôpital Trousseau qui ont développé au cours des dernières années un savoir-faire reconnu dans la prise en charge des cancers pédiatriques. Il collabore également avec des centres de lutte contre le cancer réputés, tels que l'institut Gustave-Roussy ou l'institut Curie. Par ailleurs, l'inclusion dans des essais cliniques des enfants ne peut se faire sans la volonté de leurs parents, ou la leur lorsqu'ils sont en situation de l'exprimer. Dans le contexte de cette réorganisation des activités, la qualité et la continuité de la prise en charge des enfants sont au coeur de la réflexion menée par l'AP-HP.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61838

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6307

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8979